

Note sur les déclarations officielles allemandes au cours de l'année 1970 sur l'Union économique et monétaire (11 janvier 1971)

Légende: Note du gouvernement français du 11 janvier 1971 sur les déclarations officielles allemandes au cours de l'année 1970 sur l'Union économique et monétaire.

Source: Déclarations officielles allemandes au cours de l'année 1970 sur l'Union économique et monétaire et l'unification politique européenne (11 janvier 1971), ministère des Affaires étrangères et européennes de la République française. Fonds CE, direction des Affaires économiques et financières, service de coopération économique, série PM, vol. 972 UEM, dossier PM 19.3. La Courneuve: Archives diplomatiques.

Copyright: (c) Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes de la République Française Avec l'autorisation du Ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_sur_les_declarations_officielles_allemandes_au_cours_de_l_annee_1970_sur_l_union_economique_et_monetaire_11_janvier_1971-fr-2c6052a3-64c1-4e04-8146-72d8bb1b9547.html



Date de dernière mise à jour: 19/10/2023

11 Janvier 1971

LEN/SF N° 12 /CE

NOTE

a/s. Déclarations officielles allemandes au cours de l'année 1970 sur l'Union économique et monétaire et l'unification politique européenne.

Depuis la Conférence de La Haye et tout au cours de l'année 1970, les dirigeants allemands ont souligné, dans leurs déclarations officielles, l'importance qu'ils attachaient au renforcement de la construction européenne dans le sens d'une intégration politique.

Ils ont indiqué en termes de plus en plus nets qu'ils souhaitaient la création d'un système politique de caractère supranational; un tel système devrait comporter dans leur esprit une évolution de la pratique actuelle de l'unanimité au sein des instances communautaires vers un régime de formation des décisions à la majorité, une modification des compétences des instances communautaires, un contrôle démocratique par un Parlement élu au suffrage universel direct, et finalement l'établissement d'un système généralement qualifié de fédéral.

Ils n'ont attribué, semble-t-il, à la question du renforcement de la coopération politique entre les Six qu'un rôle relativement secondaire; sans doute apercevaient-ils les limites que leurs partenaires et notamment nous-mêmes pouvions assigner à l'entreprise; sans doute aussi n'était-ce pas là le terrain où le Gouvernement fédéral pouvait se sentir le plus fort, sans parler du désir qu'il pouvait avoir de conserver les mains libres pour sa politique à l'Est. Les dirigeants allemands se sont bornés à jouer consciencieusement le jeu de la coopération politique et à se féliciter publiquement des résultats obtenus en novembre dernier.

C'est dans le domaine de l'Union économique et monétaire qu'ils ont progressivement découvert le moyen de faire avancer la construction européenne dans le sens souhaité par eux. Leur évolution est à cet égard significative.

Dans un premier temps, ils mettaient l'accent sur une approche pragmatique des problèmes relatifs à la création de cette Union, et sur la nécessité d'une harmonisation des politiques économiques. Ils ont ensuite plaidé qu'une gestion efficace de l'Union devrait entraîner très rapidement des transferts de compétence et un abandon de la politique de l'unanimité. Ils sont passés de là à l'idée que l'Union économique et monétaire n'aurait de sens que dans la perspective de la création d'une Union politique fortement intégrée. Ils ont approuvé fortement les conceptions supranationales du Rapport Werner.

Enfin les dirigeants allemands semblent avoir franchi une étape nouvelle au Conseil du 14 décembre, en demandant que les Etats membres de la Communauté acceptent a priori une révision du Traité de Rome, une modification des compétences au sein de la Communauté, un transfert des compétences du plan national au plan communautaire, avant que soient prises des décisions sur les mesures techniques à adopter au cours de la première étape de l'Union économique et monétaire.

Si le Ministre des Affaires Etrangères allemand paraît s'être tenu quelque peu à l'écart de cette évolution, le Chancelier lui a donné à plusieurs reprises sa caution en des termes qui ne permettent pas de penser que les responsables de l'économie, MM. Schiller et Schünhorn notamment, aient pu agir seulement de leur propre chef.

On peut toutefois noter au fur et à mesure de cette évolution, des nuances dans la présentation qui paraissent toucher plus au contexte des déclarations qu'à des hésitations dans la ligne directrice. C'est ainsi que les aspects supranationaux de l'Union économique et monétaire ont été édulcorés dans des déclarations faites à l'usage d'auditeurs français ou britanniques.

On trouvera ci-joint en annexe un échantillon significatif des prises de position successives des dirigeants allemands sur l'unification politique européenne et sur l'Union économique et monétaire ./.

A N N E X E

Le Gouvernement fédéral a déposé le 12 février 1970 auprès des Six un mémorandum relatif aux "grandes lignes d'action pour la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire". Dans ce document, l'accent était mis, d'une part sur l'importance de l'harmonisation et de la coordination des politiques économiques considérées comme des conditions indispensables à une coopération monétaire plus poussée, et d'autre part sur l'opportunité d'avancer de façon pragmatique dans la voie de l'Union économique et monétaire.

Le mémorandum précisait notamment : "Le programme par étapes doit être réaliste. Il n'est pas possible de surmonter en un jour les divergences qui subsistent encore quant aux objectifs d'une politique économique des Etats de la Communauté. Le programme par étapes doit tenir compte du fait que l'atténuation de ces différences et l'accession à un degré de communauté plus élevé exigent un processus de longue durée, étalé sur environ une décennie. La phase finale pourrait être abordée dans ces conditions vers 1978.... Le passage d'une phase du programme à la suivante devrait être subordonné à l'accomplissement des objectifs essentiels de la phase en voie d'achèvement. Un accord devrait être réalisé chaque fois sur ce point au sein du Conseil.... Le processus d'adaptation nécessaire à la réalisation de l'Union économique et monétaire impliquera de nouveaux transferts de compétences nationales importantes au profit de la Communauté. Il faudra donc apporter certaines additions au Traité de manière à rendre possible l'achèvement des dernières phases. Le Parlement européen devra se voir attribuer les pouvoirs correspondants. Il se pourrait aussi que le transfert d'attributions au profit de la Communauté comporte également des conséquences pour les Etats eux-mêmes en ce qui concerne la répartition des compétences en matière monétaire et financière."

Le mémorandum allemand prévoyait quatre étapes pour l'établissement de l'Union économique et monétaire. Dans la première et la deuxième étape aucun transfert de compétences n'était prévu du plan national au plan communautaire, ni aucune modification du Traité de Rome. A partir de la 3ème étape débutant vers 1974-75, il était dit qu'il faudrait "apporter certaines modifications au Traité de Rome dans la mesure qui apparaîtra nécessaire.... La Communauté devrait recevoir les compétences qui lui manqueraient encore pour la réalisation des objectifs économiques. On pourrait simultanément passer du régime des décisions majoritaires dans d'importants secteurs de la politique économique et monétaire". Dans la 4ème phase commençant vers 1978 "les compétences des instances communautaires seraient accrues à due concurrence, en conformité avec le principe de subsidiarité." Il convient de noter enfin que des mesures telles que le passage progressif vers une sorte de système de réserve fédérale et la réduction des marges de fluctuation entre les monnaies n'apparaissaient dans le mémorandum allemand que dans la 3ème étape.

Le Chancelier Brandt a déclaré le 13 février 1970 à Copenhague, devant la Société germano-danoise : "Le but de l'Union économique ne peut être atteint que par la voie semée d'épines de multiples décisions de caractère politique". Mais il ajoutait que l'Assemblée européenne devait recevoir des compétences croissantes et qu'un "rôle important" reviendrait finalement aussi "aux possibilités offertes par les décisions du Conseil à la majorité, même s'il s'agit de la majorité qualifiée". Il soulignait cependant devant son auditoire danois que c'était "surtout après l'élargissement de la Communauté que l'on devrait se préoccuper d'assurer un fonctionnement satisfaisant de la réglementation traditionnelle."

Le Chancelier a déclaré le 3 mars à la télévision britannique : "Je pense qu'à l'intérieur de la Communauté nous pouvons maintenant mettre sur pied, en plus de l'intégration économique, ce que je voudrais appeler une coopération politique limitée. En d'autres termes il ne faut pas introduire au stade où nous sommes des éléments supranationaux dans les af-

affaires de politique intérieure, extérieure et de défense, mais néanmoins mettre sur pied une coopération qui aille au-delà des méthodes traditionnelles et conditionnelles de la diplomatie".

Au Bundestag, le 15 avril, le Chancelier a déclaré que son Gouvernement souhaitait "comme les autres, la création d'un Etat fédéral européen, mais ce n'est pas une éventualité avec laquelle on puisse compter dans les prochaines années. Si l'on veut être pragmatique il faut s'engager dans cette voie par le moyen d'une coopération politique qualifiée".

Le 11 mai, dans une interview au Bulletin politique et parlementaire du SPD, il a déclaré : "L'unification des nations européennes séculaires ne peut s'accomplir que pas à pas par l'extension progressive des domaines auxquels s'applique une politique commune... Pour l'instant, il est impossible de prévoir l'objectif final dans tous ses détails.... l'important est d'avancer de façon pragmatique sur la voie d'une Union plus étroite, jusqu'au point où sa forme définitive deviendra visible... Plutôt que de tendre vers des buts trop ambitieux, il faut, après les déceptions du passé, mettre sur pied un mécanisme efficace de consultations conduisant par la concertation et le rapprochement des positions à des définitions communes et finalement à l'Union politique.... Le Gouvernement fédéral compte entreprendre de nouvelles démarches dans les secteurs où la volonté d'avancer s'est manifestée à La Haye". (Allusion dans le contexte, à l'Union économique et monétaire).

En juin, M. Schiller a déclaré que son Gouvernement estimait qu'il fallait "d'abord faire des petits pas mais patients, accepter une plus grande dose de concertation économique et seulement après adopter des mesures de politique monétaire. Sans une harmonisation efficace de la politique économique, l'Union monétaire ne peut pas fonctionner... l'européisation d'une politique empiète profondément sur la souveraineté des Etats membres. A la place de décisions nationales autonomes, interviendront de plus en plus des décisions communautaires. Les Parlements nationaux, les Gouvernements et les Banques

d'émission doivent être prêts à abandonner des compétences essentielles qui seront remplacées par des décisions prises à la majorité dans des organes communautaires. Toutefois un tel transfert de compétences n'est défendable que si la structure démocratique de la Communauté est élargie et que si de larges pouvoirs de décision et de contrôle sont transférés à un Parlement européen élu au suffrage universel.... l'accord des Etats membres dans le domaine actuel de la politique économique suppose un véritable accord politique; la réalisation de l'Union économique et monétaire est ainsi en étroit rapport avec l'Union politique, et le est déjà elle-même un morceau de l'Union politique. Avec l'Union économique et monétaire, la Communauté se rapprochera fortement de la réalité d'un Etat fédéral européen".

Le 3 septembre, le Chancelier a déclaré qu'"avec l'adoption du plan par étapes d'Union économique et monétaire qui constituera la grande oeuvre de cette décennie, on abordera une phase nouvelle et décisive.... Tout incite à procéder par étapes. D'un autre côté il faut reconnaître qu'à un moment donné dans les années à venir une mutation qualitative sera nécessaire afin de créer de nouvelles compétences communes; la démocratisation de la Communauté y trouvera son compte".

Le 10 septembre, parlant à Hambourg devant les Chambres de métier françaises et allemandes, il a déclaré au sujet de la coopération politique européenne : "Il faut procéder avec pragmatisme et souplesse. Au demeurant, esquisser sur la planche à dessin des modèles impeccables appelés à disparaître ensuite dans les dossiers n'a pas de sens pour un homme politique épris d'action. Nous avons besoin de plans réalistes qui puissent être approuvés par tous les partenaires et qui permettent un développement continu."

Le 7 novembre, le Chancelier a déclaré : "La grande tâche des années 70 est la transformation de la Communauté en Union économique et monétaire.... De larges réformes institutionnelles sont nécessaires, l'Union économique et monétaire devra être liée au renforcement, depuis longtemps demandé, des institutions communautaires. L'organe de contrôle parlementaire doit être renforcé. Il doit procéder du suffrage universel direct...

Cette Union devra être accompagnée, si elle doit développer tous ses avantages, de progrès dans d'autres domaines. Ce sont pour ne citer que quelques exemples importants, la réforme de la politique agricole européenne, la définition d'une large politique technologique européenne allant au-delà des accords de Rome...."

Le Service de Presse et d'Information du Gouvernement fédéral concluait le 24 novembre une de ses études sur l'Union économique et monétaire par cette phrase : "Ce rapport (le rapport Werner) donne un élan nouveau et puissant aux efforts entrepris pour transformer la Communauté économique et Communauté politique." ./.